

## Fonds pour le développement de la cinéphilie du public jeune (15-25 ans) : notice

### Description

Le public jeune, c'est-à-dire âgé de 15 à 25 ans, formé d'adolescents et de jeunes adultes, fréquente de moins en moins les salles de cinéma (même si les 15-25 ans représentent près de 15 % des spectateurs du cinéma en 2019 alors qu'ils ne constituent que 12 % de la population française âgée de 3 ans et plus). Ainsi, sur la période 2010-2019, **la fréquentation des 15-25 ans a connu une baisse de 17,5 millions d'entrées.**

En outre, **le public jeune voit peu de films français et beaucoup de films américains** : si, en 2019, plus de 60 % du public des films français a 50 ans ou plus, 46,5 % des spectateurs de films américains ont moins de 25 ans.

Cependant, **la généralisation du Pass Culture à l'ensemble du territoire national offre l'opportunité de reconquérir ce public.**

Mais il est essentiel que les salles de cinéma, au-delà de l'adhésion au Pass Culture, accompagnent le public jeune dans sa découverte des films de la diversité.

C'est pourquoi le CNC a décidé de créer un fonds afin de soutenir les actions de programmation, d'animation, de communication et d'éducation entreprises dans cet objectif par les salles, en cohérence avec leur ligne éditoriale.

### Mode d'intervention du fonds

Le fonds a pour principe de récompenser les cinémas qui auront mis en place :

- durant la période allant **du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 30 septembre 2022**,
- des **actions d'animation, de communication, d'éducation et de programmation**,
- destinées au **public âgé de 15 à 25 ans**,
- et s'appuyant sur une programmation de **films notamment recommandés art et essai** et ayant une **ambition et un intérêt culturels affirmés.**

### Types d'actions visées

A titre indicatif et sans prétendre à l'exhaustivité, les actions d'animation peuvent relever des types suivants :

- **l'organisation de séances spéciales**, animées notamment en partenariat avec des associations,
- un travail soutenu **d'éducation au cinéma**, s'inscrivant dans le prolongement de *Lycéens au cinéma* ou relevant du nouveau programme *Etudiant au cinéma...*,

### Vos interlocuteurs à la Direction du Cinéma du CNC

#### Service de l'exploitation

Corentin Bichet [corentin.bichet@cnc.fr](mailto:corentin.bichet@cnc.fr)

Loïc Rieunier [loic.rieunier@cnc.fr](mailto:loic.rieunier@cnc.fr)

- l'organisation d'**ateliers d'écriture, de réalisation, de montage, de doublage, de programmation...**,
- la participation à des **jury de festivals**,
- des concours de **critiques de films**,
- l'**organisation par les jeunes** de soirées, de mini-festivals,
- la pratique d'**analyses de films...**

## Conditions d'éligibilité

Pour pouvoir déposer un dossier de candidature, les exploitants devront obligatoirement :

- **s'inscrire sur la plate-forme numérique "pass Culture Pro"** et y déposer des offres correspondant aux actions menées à destination du public jeune,
- **organiser**, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 30 septembre 2022,
  - au moins **trois types d'actions différents**,
  - et au moins **trois actions par mois à destination du public jeune**,
- **développer une stratégie de communication** portant sur les différentes actions menées à destination du public jeune **sur internet et sur les réseaux sociaux**.

**Dérogation** : les exploitants qui justifient que leur activité ne leur permet pas d'atteindre cette fréquence mensuelle, **au regard du nombre très réduit de séances organisées et d'entrées réalisées**, doivent organiser au moins une action par mois.

## Inscription préalable avant le 31 octobre 2021

Par ailleurs, les exploitants doivent compléter et transmettre, par voie électronique et **avant le 31 octobre 2021**, un formulaire établi par le CNC et disponible sur le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cnc-fonds-jeunes-cinephiles>

Ce formulaire précise :

- **le programme d'action envisagé**,
- **la stratégie de communication correspondante**,
- **les moyens, notamment humains**, dévolus au programme d'action,
- **la personne en charge du programme** au sein du cinéma.

***A l'issue de la période s'achevant le 30 septembre 2022, un bilan complet des actions menées, de leur efficacité et des moyens qui leur avaient consacrés sera à remettre au CNC. La commission d'experts chargée d'examiner les candidatures se prononcera sur la base de ce bilan.***

### Vos interlocuteurs à la Direction du Cinéma du CNC

Service de l'exploitation  
Corentin Bichet [corentin.bichet@cnc.fr](mailto:corentin.bichet@cnc.fr)  
Loïc Rieunier [loic.rieunier@cnc.fr](mailto:loic.rieunier@cnc.fr)

## Modalités d'attribution de l'aide et critères d'examen

Les aides seront attribuées, **en un seul versement**, et après avis d'une commission d'experts composée de sept membres dont la présidente et le vice-président de la commission nationale art et essai.

Les aides sont attribuées et leur montant déterminé en considération :

- de **l'ambition et de l'intérêt culturels** des actions menées et de leur cohérence, **notamment au regard de la taille de l'établissement et de la taille de l'agglomération** dans laquelle il est situé
- de la **diversité et de l'efficacité des actions** menées
- des **modalités de médiation** avec le public jeune mises en place et du niveau de leur **qualité professionnelle**
- des **partenariats** mis en place
- de **l'ambition de la stratégie de communication** développée
- de **l'implication du public jeune** dans le programme d'actions
- de **l'articulation** et de la **cohérence**, le cas échéant, entre les actions menées et les **activités relevant du temps scolaire**
- des **moyens humains** consacrés au programme d'actions.

**Le montant de l'aide sera au minimum de 8 000 € et pourra être majoré jusqu'au double en fonction de l'ambition du projet.**

---

### Vos interlocuteurs à la Direction du Cinéma du CNC

#### Service de l'exploitation

Corentin Bichet [corentin.bichet@cnc.fr](mailto:corentin.bichet@cnc.fr)

Loïc Rieunier [loic.rieunier@cnc.fr](mailto:loic.rieunier@cnc.fr)